



## **Rapport de Commission** **Relatif à l'examen du préavis municipal N° 20/18**

### **Demande de crédit de CHF 107'808.10** **Participation aux investissements prévus par le CR/TéléDôle pour le Massif de la Dôle**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément au mandat que vous lui avez confié, la Commission ad hoc a analysé le préavis soumis par la Municipalité et vous livre ci-après son rapport.

#### **1. METHODE DE TRAVAIL**

La Commission a procédé de la manière suivante :

- Etude préalable des documents fournis par la Municipalité :
  - Préavis municipal N° 20/18
  - Préavis du Comité de Direction N° 30-2018-DISREN
  - Rapport de la commission ad hoc chargée d'examiner le préavis no 30-2018-DISREN- Demande de crédit de CHF 1'972'840 pour la réalisation d'investissements sur le domaine transfrontalier Dôle-Dappes-Tuffes
  - Programme d'investissement du massif de la Dôle – Montage financier DISREN
- Réunion du 19.07.2018, rencontre avec le Syndic M. Middleton
- Analyse en Commission

#### **2. ANALYSE DU PRÉAVIS**

##### **2.1 Résumé du projet**

Le projet consiste à redynamiser les domaines de montagne du massif de la Dôle (CH) ainsi que du massif des Tuffes (F). Cette dernière, recevra une partie des compétitions des JOJ 2020.

Le projet se base :

- Sur des investissements financiers à hauteur de env. CHF 17 millions, dont 72% seront supportés par le Syndicat mixte de la station des Rousses
- Sur une évolution du modèle d'affaire de TéléDôle, qui va louer ses installations à la Société de gestion de la station des Rousses
- Sur de nouvelles offres (nouvelles remontées mécaniques, système main-libre, nouveau bâtiment d'accueil aux Dappes (F), etc.)

##### **2.2 Implications pour Crans**

Notre commune est impliquée dans ce projet de plusieurs manières :

- La commune possède 510 actions de TéléDôle (total CHF 1.- au bilan)
- La commune a octroyé un cautionnement de CHF 100'088.- lié à la possession de ces actions

- La commune a signé en 1966 (renouvelé en 1983) une convention avec les prédécesseurs de TéléDôle pour l'exploitation de remontées mécaniques sur son territoire de montagne
- Certaines remontées mécaniques sont construites et utilisées sur le territoire de montagne de la commune
- La commune possède un restaurant de montagne (<http://restaurantdecuvaloup.ch/>) directement sur le domaine et souhaite le développer
- La station de ski et de randonnées des Dappes se trouve à 30km (40' en voiture) du centre du village et peut être une destination de loisir si les conditions météorologiques et d'enneigement sont favorables. Les Corbeaux ne bénéficient cependant pas d'avantages particuliers.
- La solidarité régionale doit être favorisée dans la mesure des moyens et des intérêts de chacun

### 2.3 Analyse de la Commission

En résumé, et au vu de ce qui précède, la Commission estime que :

1. La « sortie » de la commune du capital de TéléDôle ainsi que des engagements y relatifs en échange de notre participation aux investissements prévus par le Conseil régional/TéléDôle au massif de la Dôle est une manière élégante pour la commune de valider le financement du projet Dôle-Dappes-Tuffes. Le montant demandé de par TéléDôle de CHF 87'368.10 augmenté de la somme de CHF 20'440.- (non-entrée en matière lors de la législature précédente) totalisant CHF 107'808.10 est une proposition acceptable et solidaire de la part de la commune de Crans.
2. La proposition d'un moratoire sur les engagements de NstCM, (repris par TéléDôle) jusqu'en 2021 permet de se donner le temps et le recul d'une éventuelle future révision.

### **3. CONCLUSION**

Au vu de ce qui précède, la Commission ad hoc :

Approuve la proposition de la Municipalité faite au Conseil régional, à savoir :

- a. Notre commune participe aux investissements de TéléDôle pour un montant total de CHF 107'808.10
- b. Le Conseil régional reprend les 510 actions de la commune de Crans et la libère du cautionnement de CHF 100'088.-
- c. TéléDôle admet la participation de la commune de Crans à ses Assemblées générales avec droit de parole
- d. Les redevances dues, selon la convention précédente (1966/1983 avec NstCM), sont reconnues par TéléDôle
- e. La commune de Crans accepte un moratoire sur ces redevances jusqu'en 2021
- f. Si le Conseil communal accepte le préavis 20/18, la Municipalité demandera une confirmation formelle des points ci-dessus (a-e) à TéléDôle avant de libérer les fonds

**Recommande à l'unanimité au Conseil communal d'approuver le préavis N° 20/18 tel que présenté par la Municipalité, à savoir :**

- 1. D'accorder un crédit de CHF 107'808.10 TTC pour participer aux investissements prévus par le Conseil régional / TéléDôle au massif de la Dôle, financé par la trésorerie courante**
- 2. De porter ce montant sur le compte N° 9165.01 (Autres subvention et participation d'investissements amortissables)**
- 3. D'amortir ce montant sur 10 ans**

**LA COMMISSION AD HOC :**

Kermode Lars \*



Lagrange Claude \*



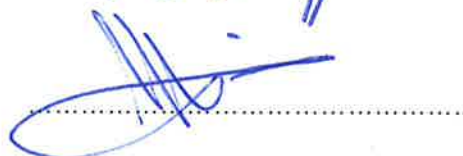
Lerch Boris



Rueff Yvan (Rapporteur) \*



Widmer Yonnel



\* Membres de la Commission des Finances

Crans, le 31.07.2018